

Ergonomie du sport et performance motrice

RNCP4761 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	LICENCE — Licence
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	K2401
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Caen Normandie

<http://www.unicaen.fr>

Université Haute Bretagne Rennes II

<http://www.uhb.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Activités visées :

Le titulaire de la licence Ergonomie et Performance motrice met en relation le concepteur de matériels et son utilisateur. Il est aussi susceptible d'apporter une réflexion sur la réalisation et l'aménagement des locaux des espaces sportifs.

Deux grandes catégories d'activité le plus souvent en étroite relation : une ergonomie centrée sur les produits et une ergonomie centrée sur les tâches.

Ergonomie des produits :

- Il analyse les besoins et les demandes du public ou d'une clientèle vis à vis d'un produit ou d'une classe de produits,
- Il participe à la conception de prototypes et de produits innovants,
- Il participe au processus de validation et de test des prototypes,
- Il suit la procédure d'industrialisation du prototype,
- Il participe au développement du produit,
- Il participe à la relation avec les organismes de certification.

Ergonomie des tâches :

- Il analyse et interprète les éléments problématiques d'une tâche notamment dans le cadre de l'optimisation de la performance, d'accidentologie éventuelle, d'utilisation de matériels industriels ou de publics présentant différents handicaps,
- Il participe à la conception de modélisations ou de projets de résolution,
- Il participe au processus de validation et de tests,
- Il suit la procédure de mise en situation et d'évaluation,
- Il participe à la relation avec les organismes de certification.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées :

- Il connaît les déterminants et les facteurs de risques des activités physiques et sportives en fonction des publics ou

des exigences des tâches,

- Il est capable d'analyser une tâche ou un produit de façon intégrative et complexe,
 - Il maîtrise les éléments et les étapes essentielles de la conception des produits et des tâches en lien avec l'équipe de conception,
 - Il maîtrise les outils et les protocoles d'évaluation et des tests,
 - Il maîtrise les éléments essentiels des processus d'industrialisation,
 - Il peut coordonner une équipe de technicien dans le cadre d'un projet,
 - Il est capable d'utiliser les outils d'information et de communication ; il connaît au moins une langue étrangère,
 - Il connaît la sécurité des équipements et leur adéquation aux différents publics.
- soient collectifs ou individuels et il est capable de manager du personnel.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activité:

Ces professionnels sont opérationnels dans les organisations sportives des trois secteurs suivants :

- les clubs associatifs, Professionnels et l'événementiel (CAPE)
- l'industrie et la distribution d'articles de sports (IDAS)
- le tourisme sportif (TLS)

Ce professionnel peut prétendre aux métiers suivants :

- Agent de conception
- Consultant à la conception
- Agent de protocole et de mesure

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles :

Ce professionnel peut prétendre aux métiers suivants :

- Agent de conception
- Consultant à la conception
- Agent de protocole et de mesure

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	2 263 €
Familles professionnelles (FAP)	N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	1 050
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	20 %
Familles professionnelles (FAP)	N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4761/>